



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 6 mai 2024 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont
Monsieur Maurice Gagnon
Monsieur Jimmy Richard
Madame Jocelyne Sergerie
Madame Francine Michaud
Monsieur Jacques Leclerc

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2024-05-271 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jimmy Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-272 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 1 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-273 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 29 MARS 2024 AU 2 MAI 2024 POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

6 MAI

IL est proposé par monsieur Jimmy Richard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		35 321,64 \$
Chèques émis		26 829,55 \$
Salaires payés du 24/03/2024 au 20/04/2024	3 719,33 \$	
Contribution de l'employeur	415,70 \$	4 135,03 \$
TOTAL		66 286,22\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-274

ENTENTE FINANCIÈRE ENTRE ÉEQ ET ST-JEAN-DE-CHERBOURG

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et décollecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021.

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE l'organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

6 MAI

ATTENDU QU'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente provisoire.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

IDENTIFICATION SES PARTIES ENTRE

Éco Entreprises Québec, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3H 1P9, agissant aux présentes par sa présidente-directrice générale, madame Maryse Vermette, dûment autorisée par la résolution 151.4.4.2 du conseil d'administration adoptée le 25 août 2023.

(ci-après appelée ÉEQ)

ET

Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg ayant son siège social au 1, 8^e rang St-Jean-de-Cherbourg G0J 2R0 agissant aux présentes par sa directrice générale adjointe madame Francine Ouellet Leclerc et monsieur Jocelyn Bergeron maire dûment autorisé (e) (s) par résolution numéro **2024-05-274** adoptée en conseil le 6 mai 2024

(ci-après appelée **Organisme signataire**)

ÉEQ et l'Organisme signataire étant chacun une **Partie** et collectivement les **Parties**

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter l'entente entre la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg et ÉEQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

**2024-05-275 MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG POUR ANNÉE OPTIONNEL
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES-
AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg a conclu un contrat avec Bouffard sanitaire inc. Maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 20 mars 2021 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'au devis et à l'addenda numéro 2, la municipalité peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour le service de collecte et transport de matière résiduelles;

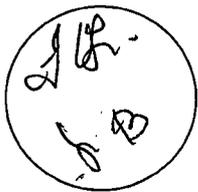
Considérant que pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la municipalité doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de 29 185.03 \$ plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)



6 MAI

2024-05-276

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU' il y a également lieu d'étendre la désignation à l'ensemble des pouvoirs et devoirs conférés aux inspecteurs en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QU' une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg et la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés pour refléter la nouvelle structure organisationnelle du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU' que la MRC de La Matanie a pourvu le poste d'adjoint technique en urbanisme pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Gagnon, appuyé par monsieur Herman Dumont, et résolu :

QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg désigne les personnes qui suivent, lesquelles sont à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance des permis et certificats d'autorisation et pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités conférés à l'inspecteur en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel :

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments ;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiments ;
- Monsieur Jérôme Gauthier, inspecteur en bâtiments (surnuméraire).

Que la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

- Madame France Paquet, adjointe et cheffe d'équipe aménagement, urbanisme et inspection ;
- Monsieur Uendi Kapera, adjoint technique en urbanisme (pour l'été 2024 seulement) ;
- Mme Valérie Charest, urbaniste, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme ;

QUE, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et greffière trésorière madame Francine Ouellet Leclerc soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

6 MAI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-277 DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME-APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' en date du 6 mai 2024, la municipalité a adopté la résolution numéro 2024-05-277, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE La MRC a procédé à l'embauche d'un inspecteur en bâtiments surnuméraire ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter le nom de cet inspecteur à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la 2024-05-277

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Gagnon, appuyer par monsieur Herman Dumont, et résolu :

QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg désigne Monsieur Jérôme Gauthier, à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre d'inspecteur en bâtiments surnuméraire ;

D'autoriser Monsieur Jérôme Gauthier à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-278 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC (tenue de livres et accompagnement)

CONSIDÉRANT la fin du projet pilote relatif à la fourniture de services de gestion financière par la MRC à la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg ;

ATTENDU que la municipalité désire renouveler l'entente avec la MRC pour la tenue de livres et accompagnement à la préparation des états financiers et prévisions budgétaire et possèdent tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord pour l'entente avec la MRC au nouveau taux et conditions ;

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

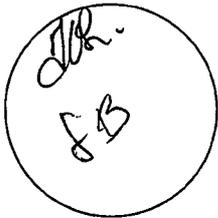
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière et monsieur Jocelyn Bergeron maire à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-279 NOMINATION SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

6 MAI



Il est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)

De nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) pour un mandat de deux ans (2)

Contribuables résidents : madame Isabelle Proulx , monsieur Serge Lévesque

Membres conseil municipal : messieurs Jocelyn Bergeron , Maurice Gagnon , Jacques Leclerc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-280 DEMANDE AU PROGRAMME PRIMA

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg désire améliorer la qualité de vie de ces aînés;

IL est résolu que;

Le conseil Municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La Municipalité a pris connaissance du Guide du Prima et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du Prima, y compris tout dépassement de coûts

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale et monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-281 DEMANDE MARGE DE CRÉDIT À LA BANQUE NATIONALE DE 300.000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire des travaux de voirie et des projets futurs;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement des projets se fait après la reddition de compte et que la municipalité doit supporter en attente des remboursements ;

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu unanimement

De faire une demande de marge de crédit à la Banque Nationale pour un montant de 300.000.00 \$

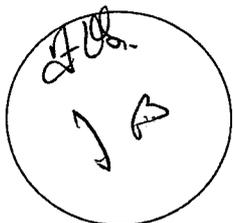
D'autoriser la directrice générale greffière trésorière et le maire à signer tous les documents nécessaires pour cette marge de crédit de 300.000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-282

ENTREPOSAGE ET DESTRUCTION DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

6 MAI



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a beaucoup de boîtes de documents entreposés dans le bureau municipal et dans la garde-robe;

CONSIDÉRANT le manque d'espace et qu'il y a encore beaucoup de documents non classés et non archivés dont la municipalité peut se départir;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

DE trouver un endroit où entreposer des boîtes et ;

DE demander à l'Entreprise Léopold Desrosiers pour location de 2 bacs scellés et la destruction de documents confidentiels destinés à la destruction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-283 **ACHAT DE BACS BLEUS ET UN ESCABEAU-ÉCHELLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de bacs bleus en réserve pour les nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un escabeau-échelle pour le changement d'ampoules au plafond de la halte des montagnes et pour diverses autres choses ;

IL est proposé par monsieur Jimmy Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

DE faire l'achat de 5 bacs bleus et d'un escabeau-échelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-284 **COURRIER DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Bouchard est présentement en congé maladie;

IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu unaniment des conseillers (ères)

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière adjointe à recevoir le courrier de la municipalité et signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-285 **ENGAGEMENT À TEMPS PLEIN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux de voirie et projets sont prévus.

Il est proposé par monsieur Jacques Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'engager l'employé municipal monsieur Serge Lévesque, à temps plein 32 heures/ 4 jours semaine, à compter du 20 mai 2024

Et au besoin si urgence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)



6 MAI

2024-05-286 VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la vidange de la fosse septique à la municipalité doit être fait;

CONSIDÉRANT QUE la location des Loisirs de la Halte au centre communautaire se termine à la fin mai;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen n'a pas reçu la visite pour faire vidanger et qu'il était inscrit et à payer ladite vidange;

IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire vidanger les trois (3) fosses celles de la municipalité, centre communautaire, et celle à monsieur Réjean Forbes au 43, 8^e rang en juin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-287 COMPACTEUR DE SOL (plaque vibrante)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparations d'asphaltage sont nécessaire à tous les ans ;

CONSIDÉRANT QUE pour un meilleur travail le produit doit être compacter;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est de $3\ 838.50 + tx = 4\ 413.32$

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

De vérifier auprès d'autres entreprises avant de faire l'achat;

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'attendre d'autres détails concernant cet achat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05- 288 DEMANDE DE POSTE CANADA

CONSIDÉRANT QU'une demande est fait par monsieur Marc-Andrée Éthier de POSTECANADA pour faire un ajout d'une boîte postale au 5,8^e rang ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens sont en attente depuis plus d'un an;

IL est proposé par monsieur Jimmy Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser l'installation d'une troisième boîte postale au 5, 8^e rang

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-289 RÉACTIVATION CARTE DE CRÉDIT MASTER CARD

ATTENDU QU'il faut une carte de crédit pour faire certain achat ou réservation

CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit master card de la municipalité a été désactivé par monsieur le maire pour des circonstance de sécurité et que maintenant le problème est résolu;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

6 MAI

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale a réactivé la carte de crédit master card et de signer tous documents à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-290

ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères);

De faire l'achat d'une machine à pression pour le nettoyage des bacs et autres objets au besoin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-291

ANNULATION RÉOLUTION 2024-03-248

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-248 n'avait pas les bons détails;

CONSIDÉRANT QUE la résolution a été remplacé par 2024-06-275

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

D'annuler la résolution 2024-03-248

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-292

DÉMÉNAGEMENT DU SEL APPARTENANT À ST-JEAN-DE-CHERBOURG SITUÉ À GROSSES-ROCHES

Après discussion entre monsieur le maire et monsieur Hugo Deroy entrepreneur pour le déneigement à la municipalité;

Monsieur Deroy explique à monsieur le maire que le propriétaire du terrain à Grosses-Roches ou est entreposer notre sel doit être transférer ailleurs ainsi que celui de Grosses-Roches le propriétaire désire vendre le site;

D'après monsieur Deroy la municipalité de Grosses-Roches demande s'il est possible d'entreposer leur sel aussi à St-Jean;

Il est proposé par monsieur Herman Dumont

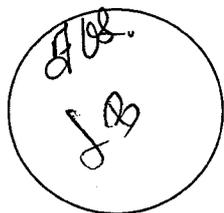
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Si cela est exact une compensation pourra être demander à la municipalité de Grosses-Roches pour entreposage;

Après avoir contacter la municipalité de Grosses-Roches monsieur le maire attends de nouveaux développements à ce sujet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

La discussion des membres du conseil est de trouver un emplacement, à suivre



6 MAI

2024-05-293

DEMANDE FINANCEMENT**Association du cancer de l'Est du Québec**

L'Association du cancer de l'Est du Québec sollicite de nouveau cette année afin de maintenir l'accompagnement offert par leur organisme et permettre d'assurer le mieux-être de toute une communauté et de faire une différence dans la vie de ces personnes vulnérables en contribuant financièrement à leur mission.

CONSIDÉRANT QUE 100% des dons versés à l'Association sont réinvestis pour contribuer au mieux-être des populations du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire un don de 50.00\$ à l'Association du cancer;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-294

LETTRÉ D'APPUI CHIC-CHOC

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad de la Matanie demande une lettre d'appui pour le projet d'installation de la tour;

CONSIDÉRANT QU'il offrira à nos résidents et nos visiteurs de découvrir notre splendide régions et contribuera au développement économique et social de St-Jean-de-Cherbourg;

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire parvenir une lettre d'appui en faveur du projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-295

RENCONTRE À ST-ULRIC 4 JUIN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre à lieu à St-Ulric le 4 juin pour informer les municipalités sur les programmes d'aide financières

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser les frais de déplacement à monsieur le maire et la directrice générale pour cette rencontre.

ADOPPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-296

RENCONTRE LE 10 MAI DEM TOURISTIQUE

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De défrayer le coût de déplacement à monsieur le maire pour cette rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

6 MAI

2024-05-297

RENCONTRE POUR SUPRA LOCAUX LE 27 MAI

IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De défrayer le coût de déplacement à monsieur le maire pour cette rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-298

INVITATION POUR ÉLUS À L'EXTÉRIEUR

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De ne pas transférer dans leur courriel ou imprimer les demandes d'invitations pour chaque membre du conseil car présentement, il y a plusieurs invitations venant de Québec Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-299

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Demande d'une citoyenne pour emprunter des tuyaux que l'ont prend pour faire la patinoire pour remplir sa piscine;

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter la demande de prêt d'équipement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-300

ACHAT DE MACHINERIE (tracteur)

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de nos chemins sont de plus en plus dispendieux (soit le nivelage ,déneigement creusage etc..)

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs sont de plus en plus rare et que la municipalité ne veut plus se retrouver comme il y a deux (2) ans à la recherche d'un déneigeur;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un tracteur serait avantageux pour la municipalité que présentement le contrat de déneigement est de 155 561.16 pour deux (2) ans sans compter le nivelage creusage de fossés etc...;

IL est proposé par monsieur Jimmy Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

D'autoriser monsieur Maurice Gagnon et monsieur Jacques Leclerc d'aller à Rimouski pour vérifier le prix des tracteurs de prendre les informations nécessaires et tout ce qui concerne l'équipement et défrayer le coût du déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-301

DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

6 MAI

Une demande est faite par le comité de développement de St-Jean-de-Cherbourg. Une enveloppe de 3 000.00 \$ est accordé au comité et ils veulent en faire profiter la population pour un projet. L'installation de panier de basket dans la patinoire, l'installation de lumières solaire l'achat d'une balançoire pour tout-petits et l'achat d'un barbecue pour des évènements rassembleur.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour la population et surtout les jeunes

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter la demande du comité de développement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-302

LUMIÈRE DE RUE

Une lumière est brûlée en face de monsieur Christian Simard

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'appeler l'électricien pour faire changer la lumière et de vérifier si encore sur la garantie du contrat avec Énergère;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-303

DEMANDE PAR LES LOISIRS DE LA HALTE DES MONTAGNES

Les Loisirs de la Halte demande à la municipalité pour avoir un endroit ou entreposer leurs matériels considérant que la location ce termine à la fin mai.

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que les loisirs pourront entreposer leurs matériels dans le petit locker près de la chiffonnière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-304

PLAINTÉ CONCERNANT LES CHIENS

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'envoi postale aux citoyens un rappel concernant les règlements sur les chiens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-05-305

PÉRIODE DE QUESTIOS

AUCUNE

2020-05-306

LEVÉE DE LA SÉANCE

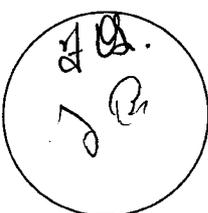
IL est proposé par monsieur Herman Dumont

6 MAI

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 20h.00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

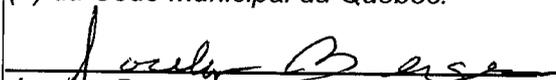


JOCELYN BERGERON MAIRE


FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Jocelyn Bergeron maire